

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 07 décembre 2022

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 01/12/2022

Présents : 21

Dont Présents non votants : 0

*L'an deux mille vingt-deux et le sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Représentés : 3

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Marie-Line GÉRONIMO, Martine GIL, Marie LORENTE, Pierre MATHIEU, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Didier VORDY, Rémy AFFRE

Votants: 24

Pour: 24

Contre: 0

**Représentés :** Daniel BARTHES par Francis BOUTES, Jean-Louis LAFAURIE par Christian BIES, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Abstentions: 0

**Présents non votants :**

**Excusés :** Catherine COMBES, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

**Absents :**

#### Objet: Habitat : Programme d'Intérêt Général 3, suivi animation 2022 et 2023

Depuis la création du Pays Haut Languedoc et Vignobles l'ambition politique des élus s'est traduite par la mise en œuvre de la politique de l'habitat sur l'ensemble du territoire. Les communautés de communes ont confié cette mission au Pays aussi bien pour la mise en œuvre opérationnelle de différents programmes successifs que pour le suivi-animation en régie.

Suite à une Opération Pour l'Amélioration de l'Habitat de revitalisation Rurale le Pays a engagé deux Programmes d'Intérêt Général.

Malgré ces réalisations, le parc à réhabiliter demeure très important. Le poids du parc ancien et inconfortable reste prégnant avec 13 319 résidences principales inconfortables et 1 685 résidences principales très inconfortables. De plus 57 % des logements sont occupés par des ménages du territoire sont éligibles aux aides de l'Anah.

De ce fait, la reconduction d'un programme d'intérêt Général pour la période 2022/2027 était actée avec une prise d'effet au 28 octobre 2022. Ce programme s'inscrit dans un environnement différent qui prend en compte l'articulation avec le Guichet unique Renov'Occitanie ainsi qu'avec les Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT).

- Le guichet unique est la porte d'entrée pour l'accompagnement des ménages concernés par la rénovation énergétique, 40 % des demandeurs relèvent d'une prise en charge dans le cadre de l'Anah.
- Les cinq communes engagées dans une ORT pourront bénéficier d'un avenant spécifique au PIG en cours si elles souhaitent co-financer les aides de l'ANAH. Il s'agit de Bédarieux, Magalas, Saint-Chinian, Olonzac et Saint-Pons de Thomières.

Ce nouveau programme couvrira l'ensemble du territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles sur la période 2022/2027 avec pour ambition la rénovation de :

- 120 logements locatifs ;
- 1250 Logements de propriétaire occupants ;
- 5 copropriétés soit 20 logements.

#### **Les axes de travail prioritaires sont :**

- La lutte contre l'habitat indigne ;

- La lutte contre la précarité énergétique ;
- Le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées ;
- L'augmentation de l'offre locative (avec ou sans travaux) prioritairement dans les communes bourgs-centres (Bedarieux, Lamalou-les-Bains, Saint-Pons de Thomières, Olonzac, Saint-Chinian, Capestang, Cessenon-sur-Orb, Puisserguier, Magalas, Murviel-les-Béziers, Roujan, Thézan-les-Béziers) ;
- La possibilité de renforcer les actions dans les centres-bourgs, ci-dessus, avec le concours des communes ou des communautés de communes.

La lutte contre l'habitat indigne est considérée d'intérêt public et répond à des enjeux sociaux, économiques, de santé et de solidarité. Dans le cadre de sa mission de pilotage du PIG, le Pays s'engage à contribuer aux actions de sensibilisation, de repérage, d'accompagnement et de traitement des situations d'habitat indigne et non décent conformément à l'organisation mise en place au niveau départemental au sein du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI).

- 40 visites annuelles seront réalisées dans le cadre du partenariat entre le Pays, la Caisse d'Allocations Familiales et le département de l'Hérault ;

- 3 réunions par an de la Cellule Locale d'Habitat Indigne seront organisées par le Pays avec les partenaires concernés par cette thématique.

#### Les moyens mis à disposition du Programme d'Intérêt Général 3 sur les 5 ans :

- Une enveloppe ANAH d'aide aux travaux de 14 900 000 € ;
- Une enveloppe ANAH pour soutenir l'ingénierie de 1 205 600 € ;
- Une enveloppe départementale d'aide aux travaux de 1 491 000 € qui vient soutenir la politique de l'ANAH ;
- Une enveloppe départementale pour soutenir l'ingénierie de 494 414 €.

#### Les objectifs et moyens pour 2022 et 2023 :

Objectifs quantitatifs 2022 (2 mois)			Aide aux travaux		Ingénierie (part fixe et part variable)	
Nature des bénéficiaires	Priorité	Objectifs 2022	Crédits ANAH	Crédits CD34	Crédits Anah	Crédits CD34
PO	LTD/LHI	2				
	Autonomie	15				
	MPRS	45				
	<b>Total PO</b>	<b>62</b>	647 500 €	74 550 €		
PB	Toutes priorités confondues	5	97 500 €			
Logements en copropriété						
<b>TOTAL</b>			<b>745 000 €</b>	<b>74 550 €</b>	<b>60 705 €</b>	<b>24 721 €</b>

Objectifs quantitatifs 2023 (12 mois)			Aide aux travaux		Ingénierie (part fixe et part variable)	
Nature des bénéficiaires	Priorité	Objectifs 2023	Crédits ANAH	Crédits CD34	Crédits ANAH	Crédits CD34
PO	LTD/LHI	8				
	Autonomie	60				
	MPRS	182				
	<b>Total PO</b>	<b>250</b>	2 590 000 €	298 200 €		
PB	Toutes priorités confondues	20	390 000 €			
Logements en copropriété		4				
<b>TOTAL</b>		<b>274</b>	<b>2 980 000 €</b>	<b>298 200 €</b>	<b>241 120 €</b>	<b>98 883 €</b>

Le suivi animation sera poursuivi en régie.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur, d'une part, la validation des objectifs du PIG ainsi que sur le suivi-animation pour l'année 2022 et 2023 et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ces opérations.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- se prononce favorablement sur la validation des objectifs du PIG ainsi que sur le suivi-animation pour l'année 2022 et 2023
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ces opérations.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb

Le Président,

Le Président,  
Jean ARCAS



